

Dossier :

Les animations
culturelles et
festives de la
commune



© Transfert des compétences eau et
assainissement

© Chats errants

© PLU

© Cimetières

© Évènement :
Les Folies du Valromey

Voeux de la municipalité

**Samedi
14 janvier 2023
à 18h30**

**Salle polyvalente de
Belmont**

INFOS PRATIQUES

Mairie principale - Tél. : 04 79 87 33 57

1 place de la Mairie - Belmont - 01260 Valromey-sur-Séran

Courriel : mairie@valromey-sur-seran.fr

Site internet : www.valromeysurseran.fr

Horaires d'ouverture : Lundi : 9h - 12h et 13h - 18h 30

Mardi : 9h - 12h / **Jeudi :** 9h - 13h / **Vendredi :** 9h - 12h

Mairies déléguées - Permanences ou rendez-vous :

Lompnieu et Vieu : Jeudi 9h - 12 h / Sutrieu : Lundi 9 h - 12 h

Économisez de l'énergie !

Les bons réflexes au quotidien :

- La température recommandée est de 19° maximum lorsque la pièce est occupée en journée.
- Baissez le chauffage en quittant votre logement.
- Installez des rideaux épais et/ou des volets à toutes les fenêtres, cela évitera les déperditions de chaleur.
- Pensez à purger régulièrement vos radiateurs et évitez les radiateurs d'appoint électriques ou gaz.
- Placez des bas de portes sur celles donnant sur l'extérieur ou la cave et le sous-sol.
- Installez des équipements de chauffage fonctionnant aux énergies renouvelables (solaire, pompe à chaleur, etc.) pour ne plus dépendre des énergies fossiles (fioul ou gaz).
- Fermez les robinets mitigeurs en position froide pour éviter de solliciter le chauffe-eau inutilement.
- Ne prélevez pas votre vaisselle à l'eau chaude lorsque vous possédez un lave-vaisselle.
- Éteignez tous les appareils en marche ou en veille quand ils ne sont pas utilisés.
- Décalez l'utilisation de vos appareils électriques en dehors des heures de pointe.

Projet de rénovation, économies d'énergie, un interlocuteur unique dans l'Ain : le SPPEH (Service Public de la Performance Energétique et de l'Habitat).

Rénov+ : 04 79 42 33 46.

Pour ces 2 derniers points, nous vous renvoyons à l'article détaillé du bulletin de la communauté de communes Bugey-Sud.

Containers à ordures ménagères

A partir du 1er janvier 2023, sur tout le territoire Bugey-Sud, le service sera pleinement opérationnel et vous pourrez donc signaler, à l'aide de votre smartphone, l'état défectueux d'un conteneur semi-enterré en 2 étapes :

1. Scanner le QR code installé sur le conteneur
2. Signaler le problème parmi 3 possibilités :
 - le conteneur **DEBORDE**,
 - le conteneur est **CASSÉ**,
 - le conteneur est **SALE**.



Déneigement

L'hiver est là et la neige est au rendez-vous. Comme chaque année, la commune de Valromey-sur-Séran met tout en œuvre pour apporter un service de qualité.

Les tournées sont organisées en fonction des priorités de voiries. Nous vous demandons de l'indulgence et de la compréhension car les chutes de neige restent aléatoires. Les tournées de déneigement sont confiées aux agents communaux ainsi qu'à deux entreprises extérieures (Gros et Bidet).

Quelques rappels :

- L'utilisation du sel de déneigement doit être limitée pour des raisons environnementales.
- Le déneigement des trottoirs et voiries privés restent à la charge des propriétaires et riverains.
- Les pneus neige sont obligatoires du 1er novembre au 31 mars sur notre commune.
- Les véhicules ne doivent pas stationner sur la chaussée pour ne pas gêner les opérations de déneigement en cours.

Tournées des commerçants

Dans notre dernier bulletin, nous mesurions la chance d'avoir encore des commerçants à notre porte. Vous trouverez ci-dessous les horaires de leurs tournées :



Boulangerie "La Valromeysanne" :

- **Mardi matin :** Vieu, Linod, Pont et Don
- **Mercredi :** Champdossin, La Muraille, Les Mélines, Massignieu, Thurignin, Samonod, Belmont, Vogland, Neyrieu, Bioléaz, Luthézieu, Vercozin, Saint-Maurice, Charancin, Cossonod, Fitignieu, Sutrieu, Lompnieu, Le Tremblay ;
- **Vendredi :** Don, Fitignieu, Sutrieu, Lompnieu, Chavillieu, Le Tremblay ;
- **Samedi :** Vieu, Linod, Pont, Don, Champdossin, La Muraille, Les Mélines, Massignieu, Thurignin, Samonod, Belmont, Vogland, Neyrieu, Bioléaz, Vercozin, Saint-Maurice, Cossonod, Fossieu et Fitignieu.

Boucherie Monavon :

- **Jeudi après-midi :** Charancin, Sutrieu, Fitignieu, Lompnieu
- **Vendredi matin :** Samonod, Vogland, Belmont, Thurignin, Champdossin et Massignieu.
- **Vendredi après-midi :** Vercozin et Saint-Maurice.

Fromager "Brens frais" :





Edito

Pauline GODET

Maire de Valromey-sur-Séran

2023



*Une très
belle année
à toutes
et à tous !*

Pour ce qui est des autres dossiers, les travaux d'aménagement de l'espace co-working (espace de travail partagé) au premier étage de la mairie, vont débuter début février. La rénovation énergétique de la mairie de Sutrieu, adossée à la réfection de la façade, est également prévue pour cette année 2023. Comme chaque année, nous consacrerons un budget conséquent à l'entretien du patrimoine et des voiries de la commune. Par ailleurs, nous avons mené et mènerons encore des projets solidaires au côté de la commission sociale et du conseil municipal des jeunes : rencontres intergénérationnelles, proposition de reconduire l'accueil d'enfants avec le Secours Populaire... Vous l'aurez compris, les projets sont nombreux et la liste ne peut être exhaustive.

Nous continuerons également à rester ouverts aux initiatives portées par les collectivités dont nous faisons partie, le SIVOM et la Communauté de Communes, notamment. Grâce à ces regroupements nous pouvons offrir de nouveaux services : Maison France Services, conseillers numériques, etc. Plus qu'ailleurs, dans nos territoires ruraux, la notion de bassin de services est primordiale, particulièrement pour l'attractivité de nos communes et l'avenir de notre jeunesse. J'associe à cette démarche les associations locales, qui contribuent fortement au dynamisme du Valromey et je les en remercie.

Enfin, dans un contexte de situation économique difficile, soyez assurés que nous restons déterminés à aller de l'avant en menant des politiques de solidarité, de responsabilité et de sobriété.

Je termine mes propos en vous invitant à la prochaine cérémonie des vœux de la municipalité, samedi 14 janvier à 18 H 30, pour une présentation plus détaillée de l'action communale et pour partager le traditionnel verre de l'amitié.

A vous tous que j'aurai plaisir à revoir à cette occasion et à tous ceux qui ne pourraient se déplacer, j'adresse, d'ores et déjà, mes meilleurs vœux de santé, de bonheur et de réussite. Que cette nouvelle année réserve le meilleur à chacun d'entre vous !

Bien chaleureusement.

Chères concitoyennes, chers concitoyens,

L'entrée dans une nouvelle année est un moment particulier où se dessinent et s'expriment des projets et des vœux. C'est aussi un moment dédié au bilan de l'action en cours, notamment à cette période de mi-mandat.

Pour définir l'action qui nous anime, je dirai que le mandat d'élu municipal est doublement passionnant, d'abord par la richesse des rencontres qu'il engendre et ensuite parce qu'il nous donne la possibilité de concrétiser des projets pour notre commune, ce qui en fait un beau mandat de proximité.

Cependant ce mandat est quelquefois ingrat. Outre la très grande disponibilité qu'il implique, il exige aussi une capacité à argumenter des décisions parfois critiquées car souvent incomprises. Le temps long et la complexité administrative de l'action publique paraissent souvent décalés par rapport à celui de l'entreprise ou du privé et l'élu doit souvent composer avec la réglementation tout en veillant à ne pas empiéter sur le domaine privé, qui n'entre pas dans ses attributions.

L'action municipale que nous menons repose sur des valeurs et des convictions et se traduit par de la méthode et des actions. La méthode, c'est la concertation et l'écoute de chacun. Ainsi, les rencontres à la mairie, les questionnaires comme celui transmis dans le cadre du PLU, mais aussi les réunions de concertation menées avec les acteurs locaux dans le cadre du projet de centrale hydroélectrique porté par CVE, nous permettent de mesurer vos attentes et vos préoccupations. J'en profite pour remercier chacun des membres de mon équipe pour leur participation, tant en commission qu'en séance de conseil municipal. Ces dernières, je le rappelle, demeurent des réunions ouvertes au public.

En ce qui concerne les actions et les projets, le principal dossier de ce mandat reste celui de l'élaboration du PLU (Plan Local d'Urbanisme). Le projet politique PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est écrit ; le zonage commence. Ce dossier touche à un large éventail de sujets : urbanisme bien évidemment, mais également environnement, patrimoine, mobilité, agriculture... Cette transversalité et la place tenue par les partenaires publics associés (services de l'Etat, chambres consulaires...) mais aussi la nécessité de retranscrire dans ce document local les nouvelles directives nationales, en termes de réduction de consommation d'espace en particulier, sont la parfaite illustration de mes propos de première partie de cet édit.

Cérémonies du 11 novembre

Les cérémonies du 11 novembre se sont déroulées aux monuments aux morts de notre commune. Vous êtes venus nombreux et nous soulignons la présence de nos jeunes enfants. Soyez-en tous remerciés. A l'issue de ces commémorations, un vin d'honneur a été offert dans la salle polyvalente de Lompnieu.



Henri Reynaud a rappelé que la construction du monument aux morts de Belmont a été décidée il y a 100 ans, par une délibération du Conseil Municipal du 29 septembre 1922.



Conférence sur la Résistance



Dimanche 13 novembre, la conférence "le Valromey dans la Résistance 1943-44", organisée par le comité du Mémorial de la Lèbe en partenariat avec la commune de Valromey-sur-Séran, a connu un très grand succès avec **120 visiteurs**.

L'objectif de la conférence était tout à la fois de rappeler ce que fut la Résistance dans le Valromey et de replacer celle-ci dans le contexte national et régional du mouvement de libération de la France.

Les intervenants étaient : Jean-Paul LARBRE, président du Comité du Mémorial, Mélanie MARTINOD, professeur d'histoire au Lycée du Bugey, Henri REYNAUD, ancien ambassadeur de France, Zénon NITKOWSKI, correspondant du Progrès, Michel PRAS, membre du Comité du Mémorial et Jean-Baptiste ZAMBELLI, maire honoraire de Belmont-Luthézieu.

Une réflexion est en cours pour organiser d'autres conférences sur des thèmes restant à définir dans les prochains mois.

Repas des aînés



Cette année encore, les repas des aînés ont été fort appréciés par nos convives. L'équipe municipale a fait le choix de réunir tous ses aînés à Belmont afin de permettre une rencontre conviviale entre les habitants des communes historiques. Trois dates ont été retenues, les samedi 3 et 10 décembre et le dimanche 11 décembre. Près de 170 personnes ont répondu présentes. Le repas servi par le restaurant "Les Caudalies" d'Artemare était de qualité et la bonne humeur s'est vite installée. Les animations proposées par Jean-François Martine ont permis à chacune et chacun de passer un bon moment de détente. Le dimanche, Michel Lejeune (conseiller municipal) nous a surpris par ses talents de chanteur.

Merci à tous pour ces journées de partage et d'amitié !



Exposition de peinture et d'arts plastiques



Les 14, 15 et 16 octobre, a eu lieu la 23^{ème} édition de l'exposition de peinture et d'arts plastiques. Une fois encore, ce fut un week-end réussi avec 25 exposants aux multiples talents et plus de 450 visiteurs. Deux ateliers ont été organisés : l'un de sculpture sur béton cellulaire, animé par Geneviève JOANNIN, l'autre sur la confection de carnets en papier recyclé et la sculpture sur gomme, animé par Cécile NORMAND.

Théâtre

In Vino Veritas

Samedi 19 novembre, La Compagnie du Mont Royal d'Hauteville nous a présenté sa pièce de théâtre "In vino veritas". Une centaine de personnes était présente ; la soirée s'est poursuivie par un repas. La qualité et l'humour de la pièce ainsi que la convivialité de la soirée ont été très appréciés.

Cette réussite encourage l'équipe municipale à renouveler ce type de manifestations.



Noël des enfants



La commune de Valromey-sur-Séran a convié les enfants à un spectacle de magie samedi 16 décembre. Les tours de magie et l'humour du magicien ont été très appréciés des petits et des grands. L'arrivée du Père Noël avec ses papillottes a ravi les enfants. L'après-midi s'est terminée par une collation au stand des Folies du Valromey : gaufres et chocolats chauds offerts par l'association des Artarins à tous les enfants !

Les délibérations du Conseil municipal

► Conseil du 12 septembre 2022

- **Harmonisation des tarifs de baux de chasse** : Le tarif de 1€ par hectare a été proposé conformément au tarif habituellement pratiqué sur le secteur. Il sera indexé annuellement sur les coûts des fermages et payable au 1er novembre de chaque année. Adopté à 16 voix pour et 1 abstention.
- **Renouvellement de la convention pour la Maison des chasseurs avec l'Amicale de chasse de Belmont** : La redevance annuelle reste inchangée, soit 1200 €, les charges locatives restant à la charge de l'amicale. Adopté à l'unanimité.
- **Fermage 2022** : Les prix de location supporteront une augmentation de 3,55 % comme le prévoit l'arrêté préfectoral du 12 août 2022. Adopté à l'unanimité.
- **Projet de bail avec Orange** : La commune loue un emplacement à la société Totem France pour une antenne relais à Linod. La société reprend le bail d'Orange et installe un relais complémentaire avec Free. Le montant du loyer est de 5000 € à l'année avec une augmentation annuelle de 1 %. Adopté à l'unanimité.
- **Affouage 2022** : 18 demandes ont été faites et acceptées. La taxe affouagère est de 30 €. Adopté à l'unanimité.
- **Tarif de location du gîte de Charancin** : En complément des tarifs déjà pratiqués, il est désormais proposé l'ajout d'un tarif pour une nuit pour une location concomitante à la salle communale. Adopté à l'unanimité.

► Conseil du 24 octobre 2022

➡ **Le compte-rendu complet des séances de conseil municipal est disponible à l'affichage ainsi que sur le site internet de la commune.**

• **Débat sur les orientations générales du Projet d'Aménagement de Développement Durable (PADD)** : Le PADD a été présenté aux élus et débattu.

• **Demande de subvention au titre du contrat Région pour la réhabilitation du bâtiment communal de la mairie déléguée de Sutrieu** : Montant demandé 40 544 €, soit un tiers du coût total estimé des travaux. Adopté à l'unanimité.

• **Demande dans le cadre du budget participatif de l'association "Les Artarins" pour leur projet "les Folies du Valromey"** : Considérant l'événement ambitieux et fédérateur, une aide de 3000 € sera attribuée pour le financement du service de sécurité et divers investissements. Adopté à 13 voix pour et 5 contre.

► Conseil du 5 décembre 2022

• **Espace coworking (espace de travail partagé)** : Suite à la consultation des entreprises, les devis retenus s'élèvent à 190 860 € HT. Les travaux devraient démarrer en février 2023. Vote à l'unanimité.

• **Tableau de classement des voiries** : Cet outil permet de connaître le kilométrage exact et l'état de nos voiries communales (+ de 100 km) afin de les entretenir au mieux. Ces voiries sont enregistrées sur une base locale qui permet des mises à jour des GPS et facilite ainsi l'accès à nos maisons pour les pompiers, livreurs... Vote à l'unanimité.

• **Durée de concessions des cimetières** : Pour respecter la réglementation, la durée proposée pour les concessions doit s'établir à 15 et 30 ans. Vote à l'unanimité.

Des nouvelles du PLU

Lors de la séance du conseil municipal du 24 octobre dernier, les élus ont pris connaissance des éléments du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable). Ce PADD a été présenté lors de la réunion publique du 14 septembre dernier.

Le projet de PLU (Plan Local d'Urbanisme) se décline dans le PADD à travers trois axes stratégiques :

- conserver le caractère naturel et rural de la commune,
- conforter une polarité pour chaque commune déléguée,
- renforcer la vie sociale, l'animation et l'attractivité de la commune.

A travers ces trois axes, une déclinaison par thématique est proposée :

- la démographie et la modération de la consommation d'espace,
- l'habitat, le logement, la mixité sociale,
- les équipements publics,
- les mobilités,

• la transition écologique ou encore les activités économiques, de l'agriculture au tourisme.

Ces orientations déclinent différents objectifs généraux et spatiaux sur le territoire communal, tout en étant compatibles avec les enjeux stratégiques fixés par le SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) du Bugey.

Le PADD est un point d'étape fort dans la démarche de l'élaboration du PLU. Ce premier document pourra être amené à évoluer au gré des réunions de travail et des nouveaux points d'arbitrage à venir. Le travail sur le zonage : constructible/naturel/agricole... n'en est qu'aux prémices. Il commence par un travail d'estimation de la surface encore disponible (en considérant les autorisations déjà accordées) et de cartographie des différents villages.

Vous pouvez toujours apporter votre contribution par courrier ou par l'intermédiaire des registres disponibles à la mairie. L'ensemble des comptes rendus sont publiés sur le site internet de la commune.



Gestion des cimetières

La commune de Valromey-sur-Séran compte 8 cimetières situés à Belmont, Luthézieu, Charancin, Saint-Maurice, Sutrieu, Fitignieu, Lompnieu et Vieu.

La gestion et l'aménagement des cimetières relèvent des compétences de la commune. Il en est de même de la délivrance des autorisations et du contrôle des opérations funéraires.

Pour s'assurer de disposer d'un nombre d'emplacements suffisant mais aussi pour la bonne tenue et le bon ordre des cimetières, un travail important a été engagé. Nous devons tenir compte d'une réglementation précise, issue du code général des collectivités territoriales, qui encadre :

- **le renouvellement des concessions** : contacter les concessionnaires ou héritiers pour leur proposer de renouveler ou de mettre fin à leur concession.
- **la procédure d'état d'abandon d'une concession** : contacter les concessionnaires dont les tombes sont en mauvais état.

La réglementation impose à chaque titulaire de concession d'entretenir la tombe. Chaque personne concernée a reçu un courrier. Nous mettrons également des affiches sur les tombes pour lesquelles nous n'avons pas les coordonnées des concessionnaires, héritiers ou repreneurs. Si vous connaissez les coordonnées des familles, merci de les transmettre à la Mairie.

Projet de centrale hydroélectrique



L'entreprise QUELIA, mandatée par l'entreprise CVE pour mener la concertation sur le projet de centrale hydroélectrique à l'étude sur le Séran, a animé le 14 octobre dernier une première rencontre.

Étaient invités à cet échange : les représentants des collectivités, les représentants des sociétés de pêche et associations environnementales, les propriétaires fonciers ainsi que les riverains. 17 personnes se sont déplacées.

Dans un climat respectueux et constructif, ce malgré des divergences de point de vue, chacun a pu s'exprimer et des réponses ont été apportées aux interrogations. Le compte rendu de cette réunion est disponible sur le site :

hydro-valromey.fr.

Ce site internet vous permet de suivre l'avancée du projet et de vous enregistrer pour recevoir directement les actualités.

Le 24/02/2022, une rencontre sera possible avec les porteurs de projets sur rendez-vous.

Renouvellement du Conseil des Jeunes



En haut, de gauche à droite : Viktor Foessel, Lena Gergaud, Pablo Godet, Romane Godet, Sam Gueguen-Brazil, Devant, de gauche à droite : Jeanne Godet, Baptiste Molinier, Antoine Bénichou, Maël Moronnoz, Eden Nouvelot.

Le mandat des premiers jeunes élus de notre commune s'est terminé en octobre dernier. Un appel a été lancé pour son renouvellement. Cinq ont souhaité continuer et cinq nouveaux sont venus renforcer l'équipe.

L'élection du maire et de ses adjoints (un pour chacune des communes historiques) s'est tenue jeudi 20 octobre, pour un mandat de deux ans. A l'issue du dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Maire : Eden NOUVELOT
- Adjoint Belmont : Baptiste MOLINIER
- Adjoint Lompnieu : Antoine BÉNICHOU
- Adjoint Sutrieu : Lena GERGAUD
- Adjoint Vieu : Maël MORONNOZ.

Il a été rappelé que chacun des jeunes conseillers, qu'il soit maire, adjoint ou conseiller, fait partie intégrante du Conseil Municipal Jeunes et que tous ont un rôle à jouer pour représenter les jeunes de la commune et travailler sur les projets envisagés.

Les nouveaux élus étaient fiers de porter leur écharpe lors de la cérémonie du 11 novembre et ils sont pleins d'enthousiasme pour démarrer ce nouveau mandat.

Ils étaient présents lors des trois journées consacrées au repas de Noël de nos aînés, apportant ainsi un brin de fraîcheur et de chaleur tout à la fois.

Vous découvrirez les différentes actions du Conseil Municipal jeunes au fur et à mesure de leur avancement.

Coworking : Espace de travail partagé

Le projet de coworking à la mairie de Belmont prend forme. En raison de l'augmentation des prix des matériaux, l'équipe municipale a réétudié le dossier de façon à ce que le budget du projet reste conforme à l'estimation initiale. Les travaux devraient débuter en février 2023.



Halte à la multiplication des chats errants !

La divagation des chats dans nos communes est devenue un phénomène endémique. Quotidiennement, nos élus sont avertis de la présence de chats errants au plus près des habitations, qui, très rapidement, envahissent les combles, greniers, etc...

Si ces animaux se rapprochent des hameaux, c'est parce qu'on les y attire de différentes façons, même non intentionnellement :

- en laissant des déchets alimentaires en périphérie des habitations sur les composts ou tas de fumier etc...
- en leur laissant de la nourriture et du lait devant la maison, pour se donner bonne conscience d'avoir préservé une vie animale ;
- en s'appuyant sur le fait qu'ils nous débarrassent de beaucoup de nuisibles (rats, souris, mulots, serpents, etc..).

Ces chats errants sont souvent vecteurs de parasites, de maladies (parfois graves voire mortelles) et d'allergies dont il faut à tout prix se prémunir.

À partir du moment où vous acceptez la présence de ces chats errants sur votre propriété, vous en devenez en quelque sorte responsable, car vous les "domestiquez". Votre responsabilité est engagée pour qu'ils ne deviennent

pas une nuisance dans le voisinage. S'ils se reproduisent chez vous, vous devez gérer la progéniture (adoption ou euthanasie), ou alors les faire stériliser à vos frais pour éviter leur reproduction sauvage (2 à 3 portées par an minimum de 3 à 4 chatons en moyenne). Si vous considérez que vous ne pouvez pas assumer cette responsabilité, ne les apprivoisez pas !

Bien que souvent sollicités au titre de leurs compétences de police, les élus restent démunis et ne peuvent se substituer aux propriétaires. Le code rural prévoit "la capture, la stérilisation et la remise en liberté des animaux dans les mêmes lieux". Cette pratique ne peut être une solution, ce pour des raisons évidentes de difficultés de mise en œuvre et de coût (la stérilisation d'un animal coûte environ 80 €).

Cependant, face aux situations incontrôlées de longue date, deux associations, "Les chats errants de Bugey Sud" et "Les Chats libres de Chambéry", se proposent de limiter ces propagations en capturant les chats et en les faisant identifier et stériliser. Malheureusement les subventions accordées par les communes partenaires (dont nous faisons partie) ne leur permettent d'intervenir que sur une faible partie de

cette population. En effet, ces associations et les refuges sont saturés. Par ailleurs, la prise en charge des soins apportés aux animaux blessés ne peut être répercutée sur la municipalité sans accord préalable de sa part.

Nous comptons sur votre compréhension et votre sens des responsabilités pour participer localement à la limitation de la prolifération des chats. Pensez à stérilisez votre animal et ne nourrissez pas les chats et chatons errants.

Jacques Fournel
Maire délégué de Sutrieu
Vétérinaire retraité



Les chats errants de Bugey Sud

Tél : 06.33.90.86.99

Email : leschatserrantsdebugeysud@gmail.com

Facebook : www.facebook.com/

leschatserrantsdebugeysud/

Site internet :

www.chaterrantsbugeysud.wixsite.com/monsie

Les chats libres de Chambéry

Tél : 09 72 47 45 84

Email : contact@chatslibreschambery.com

Caisses de livres et bibliothèque ARLO



Nous avons mis en place les caisses de livres cet été dans les fours de Belmont, Massignieu, Vieu, Sutrieu et Lompnieu pour permettre le plaisir de lire sans contrainte. Vous êtes déjà nombreux à les faire vivre. Nous en profitons pour vous rappeler quelques consignes de bon fonctionnement :

- ne pas mettre des livres usagés (sales, jaunies et déchirés), magazines, CD... ;
- bien laisser le règlement à l'intérieur des caisses ;
- bien les fermer pour protéger au mieux les livres.

Parallèlement, nous vous informons que l'association ARLO met à disposition une bibliothèque à la salle communale de Lompnieu. Une permanence est tenue les jeudis après-midi de 14h30 à 17h30.

Une liste des ouvrages est disponible sur le site internet de la mairie et dans les caisses de livres.

Commission sociale

La commission sociale intervient dans le domaine de l'aide sociale légale et facultative, ainsi que dans l'action et l'animation des activités sociales.

• **En mars 2022**, elle a contribué à la collecte organisée par la Protection Civile de l'Ain pour l'acheminement de produits de logistique, d'hygiène et de secours en Ukraine. La commune a également mis à disposition un T3 situé à Sutrieu pour l'accueil d'une famille réfugiée. Cet appartement complètement meublé et aménagé, principalement avec des dons, a permis de recevoir un couple et leur fille durant 5 mois. Cette famille, après avoir pu se ressourcer dans ce havre de paix, a regagné son pays en août 2022. L'appartement reste disponible pour un accueil d'urgence.

• **En juillet 2022**, en partenariat avec le Secours Populaire, 9 familles volontaires ont accueilli 13 enfants issus de milieux défavorisés pour leur offrir une semaine de vacances. La commune les a accompagnés dans l'organisation et la prise en charge d'activités récréatives et festives.

Transfert de l'eau et de l'Assainissement

Dès le 1^{er} janvier 2023, l'eau et l'assainissement deviennent des compétence de la CCBS. Toutes les infos, ci-dessous :

EAU ET ASSAINISSEMENT

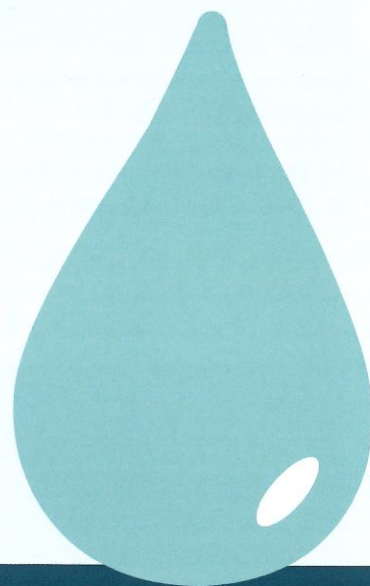
A compter du 1^{er} janvier 2023,
la communauté de communes Bugey-Sud devient
votre interlocuteur pour la gestion de l'eau
et de l'assainissement.

T. 04 28 38 44 81 (24h /24, 7j /7)

regiedeseaux@cbugeysud.com



Portail abonné :
<https://eau.cbugeysud.com>
Consommation d'eau,
facture d'eau, démarches



Dois-je changer ou relever mon compteur d'eau ?
NON, aucune intervention sur le compteur n'est nécessaire.

Y a-t-il des démarches administratives à faire ?
NON, aucune démarche administrative n'est à faire.

Qui va m'adresser mes prochaines factures ?
La communauté de communes Bugey-Sud ou l'opérateur privé jusqu'au terme de son contrat avec votre commune.

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi, mardi et jeudi : 8h30 - 12h30
Mercredi : 8h30 - 18h30
Vendredi : 8h30 - 17h



Accueil du public : 68 rue Antoine Lavoisier - 01300 Belley

Ecrivez-nous : 34, Grande Rue - CS 87071 - 01301 Belley Cedex

Pour en savoir + www.cbugeysud.com



BUGEYSUD
Communauté de communes

Souvenir d'un ancien **Le charbon à Saint-Maurice et Bioléaz**

par André Poyet, agriculteur retraité de Saint-Maurice

Pendant les années suivant la guerre et un peu après, sévissait une épidémie de "charbon" sur le bétail, maladie contagieuse et mortelle. Elle était appelée ainsi car la viande de la bête devenait noire dans les jours qui suivaient l'abattage.

J'ai personnellement, tout jeune, vu des cas dans l'exploitation de mes parents. J'ai bien connu Paul Niollet de Saint-Maurice, boucher occasionnel, qui, en hiver, tuait les porcs destinés à la consommation familiale. Il faisait surtout un boudin fort apprécié et la viande était destinée au saloir.

Donc, notre dévoué Paul avait été appelé pour tuer une vache malade chez Antoine Couturier à Bioléaz. Pendant la découpe, il s'était malheureusement blessé au bras. La blessure s'était infectée et avait nécessité son hospitalisation à Belley.

Au bout de quelques jours, au lieu de guérir, la plaie s'était aggravée et le chirurgien de

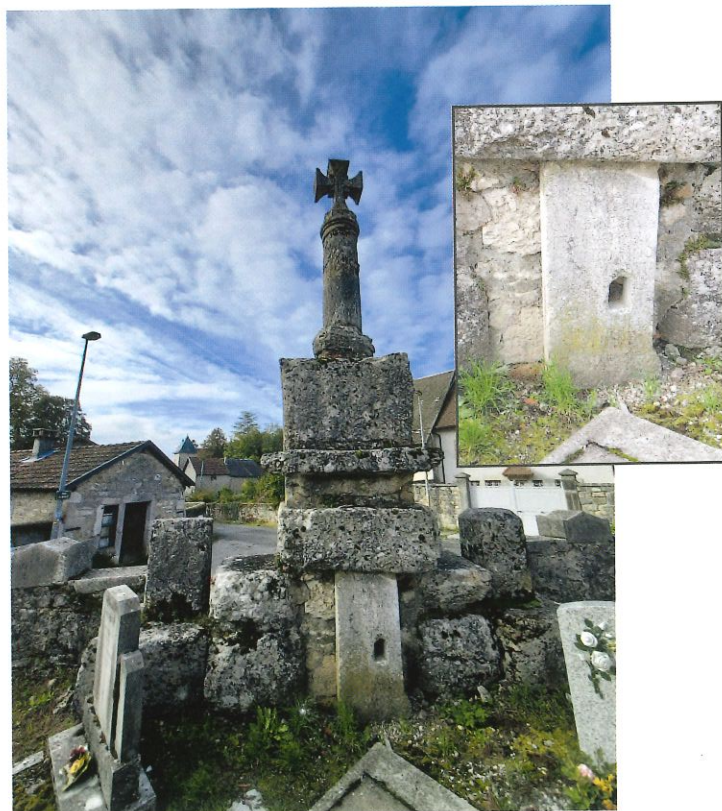


l'hôpital envisageait sérieusement de couper le bras à Paul...

Antoine Couturier, très inquiet de la tournure prise par les événements, eut l'idée d'appeler un jeune vétérinaire de Belley, Edmond Giraud, homme énergique et efficace. Celui-ci diagnostiqua tout de suite la maladie du charbon. Il en avertit l'hôpital, qui, d'urgence, changea le traitement et la plaie guérit.

Edmond Giraud fut ainsi le premier à soigner cette maladie chez l'homme et Paul Niollet sauva son bras ...

Une épitaphe pour Ruffius à Vieu



Un monument très ancien a retenu l'attention des élus lors de leur passage dans le cimetière de Vieu.

Il ne s'agit pas à proprement parler d'une sépulture. Le curé de la paroisse, l'abbé Pierre Agniel, passionné d'archéologie, avait effectué des fouilles de 1868 à 1871 et avait trouvé une stèle commémorative de l'époque romaine écrite en latin.

L'inscription serait traduite comme suit : "à la mort misérable à 20 ans, loin de son pays, de Ruffius Ruffianus, gladiateur bestiaire d'une rare habileté". Cette stèle aurait été élevée par le père de Ruffius Ruffianus en mémoire de son fils.

Bien que ne disposant pas d'une rigueur scientifique, l'abbé a fait assembler sur le mur du cimetière des pierres de différentes époques pour que cette épitaphe ne tombe pas dans l'oubli.

D'autres chercheurs ont fouillé le sol, riche en vestiges anciens, mais l'abbé Agniel avait précisé que nombre d'habitants avaient trouvé des pièces de monnaie, dédaignant les autres vestiges, à l'époque moins lucratifs.

ÉVÈNEMENT

Les folies du Valromey

"Il faut toujours bien faire ce qu'on fait, même une folie."

Honoré de Balzac

Pari tenu pour l'association des Artarins et tous leurs bénévoles. Les Folies du Valromey, les 16 et 17 décembre derniers, ont séduit par l'efficacité des organisateurs, la décoration, la musique et les bonnes choses à déguster. La convivialité était bien présente... Une initiative qui pourrait se renouveler en 2023.



L'association des Artarins de Belmont nous a offert une animation originale mêlant le sport, la gastronomie, la musique, la convivialité et la bonne humeur.

Près de 1000 personnes sont venues déguster le saumon fumé, les gaufres et la soupe de courge préparés par le restaurant "Les Caudalies", les huîtres, les planches de charcuterie et fromages, la raclette et bien sûr le vin chaud. La décoration de skis, de sapins, de guirlandes aux mille étoiles et même d'une télécabine lumineuse a fait de cet événement un endroit chaleureux dans une ambiance de Noël !

La fanfare "Trop Tard" est venue animer la journée du samedi, la qualité de la prestation a été fort appréciée. Pour les plus sportifs, un atelier d'initiation de biathlon a également été organisé.

Les enfants de la commune, après le spectacle de magie, ont pu y déguster de bonnes gaufres accompagnées d'un chocolat chaud.

L'ambiance très chaleureuse a ravi les visiteurs, qui ont dansé jusqu'au bout de la nuit. Après un tel succès, nous espérons une édition 2023.



Un grand merci aux organisateurs pour ce week-end

VIE ASSOCIATIVE

Repair-café : 1^{er} et 3^{ème} vendredis du mois

Si vous avez un objet ou un appareil qui ne fonctionne plus, vous pouvez l'apporter au **Repair-café** organisé par l'Association Vivre en Valromey-Retord tous les 1^{er} et 3^{ème} vendredis du mois à partir de 19 h au 1^{er} étage de la mairie de Belmont. Nous pourrions essayer de le réparer ensemble.

Le nombre de places étant limité, **merci de vous inscrire sur notre site** : www.vivreenvallromeyretord.com, rubrique calendrier des événements. **A très bientôt !**



Ateliers des Savoir-faire

Fin 2021, l'Association Vivre en Valromey-Retord a mis en place "Les Ateliers des Savoir-faire", permettant aux participants d'échanger et partager des "trucs" et astuces. Dans l'une des salles polyvalentes de la commune, un samedi matin par mois, des personnes maîtrisant un savoir-faire transmettent et échangent avec d'autres personnes. Ainsi, lors des derniers ateliers – accueillant entre 5 et 12 participants - nous avons appris "sans chichis" à réaliser des yaourts et des fromages blancs avec Katharina, des produits cosmétiques avec Dominique, à apprendre la technique de lactofermentation des légumes avec Francine et Katharina, comment utiliser des fanes de légumes ou du pain rassis avec Sylvie, etc. De nouveaux sujets sont en cours de programmation pour 2023.

Vous maîtrisez un savoir-faire ou un tour de main que vous souhaiteriez transmettre ? Pourquoi ne pas nous en faire part ? Nous accueillons avec plaisir toute proposition d'intervention, dans tous les domaines : maison, cuisine, bricolage, jardinage, mécanique, informatique, cosmétiques et produits d'entretien et bien d'autres encore en fonction de vos talents ! Si c'est le cas, n'hésitez pas à nous envoyer vos coordonnées et un bref descriptif de votre savoir-faire, par mail à : contact@vivreenvallromeyretord.com. **On compte sur vous !**



Comment nommer les habitants de Valromey-sur-Séran ?

Les enfants du Conseil Municipal Jeunes vous ont peut-être sollicités pour avoir des propositions de gentilé. Une vingtaine de noms ont été recueillis. Le CMJ en a retenu quatre, soumis au conseil municipal du 5 décembre dernier, qui en a choisi deux. **Il vous reste à trancher entre :**

Valseranais/Valseranaises OU

Valsérantins/Valsérantines

Donnez votre avis en découpant ce coupon à retourner à la mairie ou en votant sur illiwap **avant le lundi 2 février 2023.**

ÉTAT CIVIL

Pacte civil de solidarité :

- Le 25/10/2022, Pauline **FREY** et Camille **ADOUARD** de Neyrieu.

Parrainage civil

- Le 08/10/2022, Sacha **COLE AQUISTAPACE**, fils de Elsa et Matthew Cole Aquistapace.

Naissances :

- Le 06/09/2022, Hilda **JACQUIOT**, fille de Enimie Jacquot et Nicolas Tran à Vieu.
- Le 12/09/2022, Gabin **PAILHES**, fils de Camille Bouvard et Alexis Pailhes à Luthézieu.
- Le 11/10/2022, Arthur **ROMANENS**, fils de Amandine Peillet et Patrick Romanens à Sutrieu.
- Le 14/11/2022, Tiago **BLAMPIN MEGRET**, fils de Ludivine Megret et Florian Blampin à Lompnieu.

Décès :

- Le 29/05/2022, Mathilde **CARRAZ** (Belmont)
- Le 14/09/2022, Robert **ROSE** (Don)
- Le 14/10/2022, André **COLONGE** (Vercozin)
- Le 31/10/2022, Francine **DUCHIER**, née Carraz (Belmont)
- Le 20/11/2022, René **FICHET** (Charancin)
- Le 15/12/2022, Renée **CROZE** née Chabert (Vieu)

AGENDA

- **Samedi 4 février 2023** : Vente de civet et boudin organisée par l'Amicale de chasse de Belmont à la Maison des chasseurs à Neyrieu.
- **Samedi 25 février 2023** : Vente de boudin organisée par la Société de chasse "La Diane de Vieu" à Vieu.
- **Dimanche 26 mars 2023** : Repas de la Sainte Agathe organisée par l'Association ARLO (lieu à définir). Contact Evelyne Bron au **06 25 08 58 42**.



Ateliers numériques

En complément des ateliers numériques organisés par la communauté de communes Bugey-Sud à Belmont le lundi après-midi, des ateliers sont également proposés à Lompnieu dans la salle polyvalente de la mairie déléguée, les mardis de 17 à 19h. Si possible, venir avec son matériel (ordinateur portable ou smartphone), sinon nous disposons de deux ordinateurs de bureau. L'objectif est de répondre aux questions ou résoudre ensemble (si possible !) les difficultés que rencontrent les utilisateurs peu familiers du numérique. Les animateurs sont Evelyne, Guy et Hervé.

Pour s'inscrire et pour tous renseignements :
aideordinateurlompnieu@gmail.com, ou **06 48 22 53 68**

